



RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :

Module de réception des soumissions de l'Agence
Parcs Canada
Service national de passation de marchés

Télécopieur de soumission : 1-855-983-1808

Courriel de soumission : soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

RÉVISION 001 À UNE INVITATION À SOUMISSIONNER

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
Service national de passation de marchés
Calgary, AB

Titre : Réparation des dommages causés par les inondations de l'autoroute 19 – Parc national du Mont-Riding	
N° de l'invitation : 5P468-22-0080/A	Date : 17 aout 2022
N° de modification : 001	
N° de référence du client : N/A	
N° de référence de SEAG : PW-22-01003728	

L'invitation prend fin : À : 2 :00 PM Le : 30 aout 2022	Fuseau horaire : CDT
----------------------------------------------------------------------	--------------------------------

F.A.B.: Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>	
Adresser toute demande de renseignements à : Ken Lacanilao	
N° de téléphone : (587) 832-1894	N° de télécopieur : (855) 983-1808
Courriel : kenneth.lacanilao@pc.gc.ca	
Destination des biens, services et travaux de construction : Voir aux présentes	

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Adresse :	
N° de téléphone :	Courriel :
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Signature :	Date :

N° de l'invitation :
5P468-22-0080/A

N° de la modification :
001

Autorité contractante :
Ken Lacanilao

Ver.02.08.21

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Réparation des dommages causés par les inondations de l'autoroute 19 – Parc national du Mont-Riding

Modification 001

Par exemple, cet amendement vise à répondre aux questions des soumissionnaires et à apporter des changements aux spécifications.

A. Questions et réponses

- Q1.** Notre longueur maximale de ponceau est de 15 m. Veuillez confirmer que l'utilisation de coupleurs sera acceptée au-delà de 15 m.
- R1.** Voir les modifications ci-dessous apportées à la section 01 55 26 – Traffic Control part 1.7.4 Protection of Public Traffic.
- Q2.** Il semble que toutes les extrémités des tuyaux soient exposées, donc toutes les extrémités des tuyaux ont un assemblage à onglet de 4:1. Veuillez confirmer.
- R2.** Voir les modifications ci-dessous apportées à la section 33 42 13 - Pipe Culverts part 2.1.5 Corrugated Steel Pipe.
- Q3.** Le code de conception actuel du Code canadien sur le calcul des ponts routiers est S6-19. Devons-nous respecter le code S6-14?
- R3.** Voir les modifications ci-dessous apportées à la section 33 42 13 - Pipe Culverts part 2.1.6 Corrugated Steel Pipe.
- Q4.** Il n'est pas clair si des tuyaux doivent être prolongés. Si un ponceau est prolongé, en coupant jusqu'à 2 m, les coupleurs n'auront pas l'extrémité corrigée de nouveau à laquelle se fixer. Dans ce cas, faudra-t-il remplacer l'ensemble du ponceau?
- R4.** Voir les modifications ci-dessous apportées à la section 33 42 13 - Pipe Culverts part 3.7.3 Cut Ends.
- Q5.** Y a-t-il un montant minimal de financement à verser directement au Plan des avantages pour les Autochtones pour être admissible?
- A5.** Il n'y a pas de seuil minimal requis pour obtenir des points pour l'un des quatre critères du Plan des avantages pour les Autochtones. Chaque critère de l'annexe 3 décrit comment les points seront attribués lorsqu'un critère fait référence à une attribution de points au prorata. Cela signifie que la notation sera relative à celle de l'offre conforme la plus forte. Des exemples de calcul sont présentés pour chaque critère. Dans le critère 4 – Autres mesures, aucun seuil minimal n'a été déterminé. Des points seront attribués, à la discrétion du Canada, pour chaque mesure engagée, en fonction de son caractère réalisable et de l'avantage socioéconomique évalué pour la région visée par le contrat.

B. Modification du dossier d'appel d'offres ou de la demande de soumissions

Dans : **SPECS (IFT)_Hwy 19.pdf**
Section : **01 11 00 Summary of Work**
Partie : **4.1.2 Project Location**

Ajouter : .9 Rural Municipalities within the Parkland district have interest for the bid
Item 2 Type D material

Dans: **SPECS (IFT)_Hwy 19.pdf**
Section: **01 55 26 – Traffic Control**
Partie: **1.7.4 Protection of Public Traffic**

N° de l'invitation :
5P468-22-0080/A

N° de la modification :
001

Autorité contractante :
Ken Lacanilao

Ver.02.08.21

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Réparation des dommages causés par les inondations de l'autoroute 19 – Parc
national du Mont-Riding

Supprimer: .4 Highway 19 is likely to remain closed while reinstatement work is underway. This would allow the Contractor to install culverts in full length to reduce or eliminate any joints.

Remplacer par: .4 **Couplers are acceptable beyond 15m, a minimum 2m extension is preferred from the coupler.**

Dans: **SPECS (IFT)_Hwy 19.pdf**
Section: **33 42 13 - Pipe Culverts**
Partie: **2.1.5 Corrugated Steel Pipe**

Supprimer: .5 For all exposed culvert ends, 4:1 mitred end sections will be required.

Remplacer par: .5 For all exposed culvert ends, **a mitred end is NOT required.**

Dans: **SPECS (IFT)_Hwy 19.pdf**
Section: **33 42 13 - Pipe Culverts**
Partie: **2.1.6 Corrugated Steel Pipe**

Supprimer: .6 Design Code CHBDC S6-14.

Remplacer par: .6 Design Code CHBDC **S6-19.**

Dans: **SPECS (IFT)_Hwy 19.pdf**
Section: **33 42 13 - Pipe Culverts**
Partie: **3.7.3 Cut Ends**

Supprimer: .3 Where an existing culvert is extended, up to 2 m of the existing culvert end shall be removed as directed by the Departmental Representative.

Remplacer par: .3 **Additional excavation will be needed to expose the existing culvert for installation of a soil tight coupler. If the existing culvert is corroded beyond repair, full replacement will be required.**

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.